

PROCES VERBAL
de la réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 15 mai 2013 à 19h00
13bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Jean-Daniel Maire, Ludovic Sonney, Christian David, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Jean-Pierre Martorell, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot, Alain Waille, Jean Pierre Ackermann

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Eliane Grenard,

ABSENT : Néant

POUVOIRS :

Jean-François Demarchi a donné pouvoir à Bernard Vuillard,

La convocation pour la séance du 15 mai, datée du 7 mai 2013 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Alain Mouret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1/ ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 41^{ème} bureau du 24 avril 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1-2 Entretien des espaces verts : marchés

Dans le respect du code des marchés publics, une consultation pour l'entretien des espaces verts sur les propriétés de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a été faite selon la procédure adaptée décomposée en quatre lots géographiques :

- Lot 1 : Tontes et débroussaillages récurrents
- Lot 2 : Tontes et débroussaillages sur zones artisanales
- Lot 3 : Centre Nautique du Martinet
- Lot 4 : Prestation de Fauche – Zone Artisanale de Champfrévan

En application de l'article 15 du code des marchés publics les lots n°1 et 3 sont réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L.5213-13, L.5213-18, L.5213-19 et L.5213-22 du code du travail et L.344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes.

Ce marché est passé pour l'année 2013, il est reconductible deux fois par reconduction expresse.

Dès réception, une analyse technique et financière des offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au bureau communautaire de retenir :

- Lot n°1 : l'ESAT Prestige Jura pour un montant de 1 900,42 € HT soit 2 272,90 € TTC.
- Lot n°2 : l'ESAT Prestige Jura pour un montant de 10 721,38 € HT soit 12 822,77 € TTC.
- Lot n°3 : l'ESAT Prestige Jura pour un montant de 2 899,78 € HT soit 3 468,14 € TTC.
- Lot n°4 : l'entreprise FCE (France Clôture Environnement) pour un montant de 2 300,00 € HT soit 2 750,80 € TTC.

En cas de reconduction le marché total sur les trois années serait de 63 943,83 € TTC, hors révision.

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité :

- les entreprises ci-dessus désignées,
- d'autoriser le Président à signer les pièces des marchés,

2/ CULTURE

2-1 Conservatoire de musique : adoption du règlement intérieur et règlement des études

Pour la rentrée scolaire 2013, il est proposé d'actualiser le règlement intérieur du conservatoire communautaire et le règlement des études au 1^{er} septembre 2013. Cette actualisation est d'autant plus justifiée que désormais le conservatoire de Saint Claude et l'ancienne école de musique du Plateau du Lizon forment désormais un seul service.

A l'unanimité, le bureau communautaire adopte le règlement intérieur du conservatoire communautaire et le règlement des études qui prendront effet au 1^{er} septembre 2013

2-2 Conservatoire de musique : tarification année scolaire 2013/2014

Suite à la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2012 acceptant le transfert du conservatoire de Saint-Claude à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude le 1^{er} janvier 2013,

Il y a lieu d'unifier les tarifs de l'ex conservatoire de Saint-Claude et de l'ex école de musique du plateau du Lizon.

il est proposé de maintenir le principe de Saint-Claude, c'est-à-dire de prendre en compte le quotient familial selon 8 tranches,

En outre pour les résidents hors territoire, il est proposé de pratiquer une tarification qui tende vers l'harmonisation avec celle de Grandvallière et d'Arcade.

1. Frais administratifs 12.00 € par année scolaire et par famille
2. Elèves du territoire (tarif trimestriel / 3 trimestres par année scolaire)

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotients familiaux (d'après les revenus N-1)	De 0 à 500 €	De 501 € à 700 €	De 701 € à 900 €	De 901 € à 1 100 €	De 1101 € à 1 300 €	De 1 301 € à 1 500 €	De 1 501 € à 1 700 €	Supérieur à 1 700 €
Solfège seul	19.50 €	23.00 €	28.00 €	32.50 €	37.50 €	42.00 €	47.00 €	53.00 €
Solfège + instrument	23.50 €	31.00 €	37.00 €	43.00 €	50.50 €	56.50 €	63.00 €	69.50 €
Instrument supplémentaire	7.00 €	8.00 €	10.00 €	12.00 €	13.50 €	15.00 €	16.50 €	19.00 €
Pratiques collectives	19.00 €	23.00 €	28.00 €	32.50 €	37.50 €	42.00 €	47.00 €	53.00 €
Ateliers (module de 10h)	39 € (tarif forfaitaire sans référence au quotient familial)							

Réductions au : deuxième enfant : - 30 %
troisième enfant : - 50 %

3. Hors territoire (tarif trimestriel / 3 trimestres par année scolaire)

Solfège seul	60.00 €
Solfège + instrument	172.00 €
Solfège + 2 instruments	251.00 €
Pratiques collectives	60.00 €
Ateliers (module de 10h)	75.0

4. Prix par instrument :
- a. 14€ par trimestre
 - b. 5€ par mois
 - c. Gratuité juillet/août/septembre

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité les tarifs de l'année scolaire 2013-2014 du conservatoire communautaire tels que présentés ci-dessus

3/ FINANCES

3-1 ASF : convention de partenariat avec le Village de vacances Neige et Plein Air, le village de vacances Le Duchet, le village de vacances de Maisod

L'atelier des savoir-faire souhaite promouvoir ses activités en développant la clientèle « individuels » des villages de vacances à l'espace muséographique.

Ainsi pendant l'été 2013, il est proposé de programmer des visites guidées incluant une démonstration d'un artisan d'art ou d'artiste.

Cette prestation serait proposée le mercredi de 14 heures 15 à 15 heures 45 du 10 juillet 2013 au 28 août 2013.

Les clientèles individuelles issues des villages de vacances pourraient bénéficier des tarifs « groupe » à savoir :

- 3.00 € pour les adultes

- 2.00 € pour les enfants

Il est proposé d'établir une convention avec les villages de vacances de « Neige et Plein Air », le « Duchet » et de « Maisod » et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour concrétiser ce dispositif.

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité ce dispositif et autorise le Président à signer les conventions

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président



Fait à Saint-Claude,
Le 21 mai 2013

Alain Mouret
Secrétaire



Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.